

Edité le 03/02/2025

RAPPORT D'ANALYSE N° HY25010218- version 1

Destinataire

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD TERRITOIRE
(Service des eaux)
6 rue Juvénal Viellard
Site des Forges
90600 GRANDVILLARS
FRANCE

Copie : AGENCE REGIONALE DE SANTE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE – CS 90, COMMUNE DE LEPUIX NEUF

Demandé par : ARS NFC - C90
Exploitant : COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD TERRITOIRE (Service des eaux) - 6 rue Juvénal Viellard - GRANDVILLARS
Motif : CS - CONTROLE SANITAIRE PLANIFIE

Identification Echantillon n°HY25010218-1

PSV : 0000000303
Nom du PSV : STATION DE LEPUIX NEUF
Type d'eau : T1 - Eau distribuée après désinfection
Type analyse : P1S
Commune : 090 / LEPUIX NEUF
Localisation exacte :
Type de visite : P1
Date et Heure de Prélèvement : 28/01/2025 09:10
UGE : 0059 - COMMUNAUTE COMMUNES SUD TERRITOIRE
Installation : TTP - 000182 - STATION DE LEPUIX NEUF

Date de réception : 28/01/2025
Heure de réception : 12:00
Prélevé par : E.BOY (PMA)
Référence méthode de prélèvement : FD T90 520 @
Type de robinet :
Démontage :
Modalité de prélèvement :
Moyen de désinfection utilisé :
Autre :
Oui
Après purge
Flamme
Observations :

Date début analyse : 28/01/2025 13:16

Echantillon n°HY25010218-1	Résultats (1)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthodes
PARAMETRES TERRAIN (mesurés par le préleveur)					
Aspect qualitatif	Normal	qualit.			Observation
Odeur	Normal	qualit.			Observation
Couleur	Normal	qualit.			Observation
Saveur	Normal	qualit.			Evaluation qualitative
Température de l'eau	11,1	°C		25	Méthode interne
Chlore libre	< 0,05	mg/l Cl2			NF EN ISO 7393-2 @
Chlore total	< 0,05	mg/l Cl2			NF EN ISO 7393-2 @
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
Dureté totale	26,6	°F	50		NF T 90-003 @
pH	7,5	unité pH		6.5 à 9	NF EN ISO 10523 @
Température de mesure du pH	13,7	°C			NF EN ISO 10523 @
Titre Alcalimétrique Complet	22,6	°F			NF EN ISO 9963-1 @
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Couleur quantitative (sur eau non filtrée)	< 5	mg(pt)/L		15	NF EN ISO 7887
Turbidité	< 0,20	FNU	1		NF EN ISO 7027-1 @

Echantillon n°HY25010218-1	Résultats (1)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthodes
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Coliformes	0	n/100ml		0	NF EN ISO 9308-1:2000 @
Dénombrement des bactéries à 22°C	9	n/ml			NF EN ISO 6222 @
Dénombrement des bactéries à 36°C	15	n/ml			NF EN ISO 6222 @
Entérocoques	0	n/100ml	0		NF EN ISO 7899-2 @
Escherichia Coli	0	n/100ml	0		NF EN ISO 9308-1:2000 @
Spores germes anaérobies sulfito-réducteurs	0	n/100ml		0	NF EN 26461-2 @
MINERALISATION					
Chlorures	20,6	mg/l		250	NF EN ISO 10304-1 @
Conductivité ramenée à 25°C	511	µS/cm		200 à 1100	NF EN 27888 @
Sulfates	4,6	mg/l		250	NF EN ISO 10304-1 @
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total (COT)	0,31	mg/l C		2	NF EN 1484 @
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (sur échantillon non filtré)	< 0,01	mg/l NH4		0.1	NF T 90-015-2 @
Nitrates	17,0	mg/l NO3	50		NF EN ISO 10304-1 @
Nitrites	< 0,01	mg/l NO2	0.1		NF EN 26777 @

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Les prestations couvertes par l'accréditation sont identifiées par le symbole @
(1) Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification (LQ)

NC : somme non cumulable (tous les éléments de la somme sont inférieurs aux limites de quantification). NR : non renseigné. NM : non mesuré Pour les résultats des paramètres calculés : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Conclusion :

Eau conforme aux limites de qualité et satisfaisante au regard des références de qualité



ACCREDITATION
N°1-6554
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFAC.FR

Les conclusions émises s'appuient sur les valeurs seuils du Code de la santé public. Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée. Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation uniquement si tous les résultats pris en considération pour conclure sont accrédités. La température n'est pas couverte par l'accréditation. Pour déclarer ou non la conformité aux spécifications, les incertitudes n'ont pas été explicitement prises en compte. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande. Le rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse. Si le client a assuré le prélèvement, ce rapport concerne les échantillons tels qu'ils ont été reçus. Les données fournies par le client sont identifiées en caractère italiques, elles ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire sauf mention contraire, la localisation des points de prélèvement a été définie par le client. Il est rappelé aux clients que pour faire référence à notre accréditation COFRAC, seule la reproduction intégrale du rapport d'essai est autorisée. Le laboratoire vous informe que la gestion des réclamations est décrite dans un processus disponible sur simple demande. Le cas échéant, les réclamations peuvent être transmises par courriel à l'adresse "labo.capm@agglo-montbeliard.fr"



Ameni CHARFI Directrice
Adjointe